

DIVISION DES AFFAIRES INDIENNES

63	Administration	427,964 00
	Agences indiennes—	
64	Fonctionnement et entretien	2,239,261 00
65	Construction ou acquisition de bâtiments, ouvrages, terrains et nouveau matériel	647,309 00
	Réserves et caisse de fiducie—	
66	Fonctionnement et entretien	228,050 00
67	Acquisition de terrains	10,000 00
	Assistance aux Indiens—	
68	Fonctionnement et entretien	1,936,950 00
69	Construction ou acquisition de bâtiments, ouvrages, terrains et nouveau matériel	962,524 00
70	Subventions aux expositions agricoles et aux foires indiennes	7,350 00
71	Conservation des animaux à fourrure	318,030 00
	Éducation—	
72	Administration, fonctionnement et entretien	7,401,323 00
73	Construction ou acquisition de bâtiments, ouvrages, terrains et nouveau matériel	3,824,200 00
74	Subvention en vue de fournir des services supplémentaires aux Indiens de la Colombie-Britannique	100,000 00

B—GALERIE NATIONALE DU CANADA

75	Administration, fonctionnement et entretien, y compris le Service de l'esthétique industrielle	252,185 00
76	Versement au compte d'achats de la Galerie nationale du Canada pour acquisition d'œuvres d'art aux ter- mes de l'article 8 de la Loi sur la Galerie nationale	130,000 00

OFFICE NATIONAL DU FILM

245	Administration, réalisation et distribution de films et d'autres matières d'illustration	3,211,060 00
246	Construction ou acquisition de matériel	220,223 00

Résolutions à rapporter.

Avec la permission de la Chambre, les résolutions adoptées, au cours de la séance d'aujourd'hui, en comité de subsides, sont rapportées, lues une deuxième fois et agréées.

ADOPTION DE RÉOLUTIONS

M. Abbott propose,—Que les résolutions, rapportées du comité des subsides les 11 mars, 9 et 29 avril, 6, 7, 13, 14, et 28 mai, 2, 3, 4, 10, 11, 16, 17, 18, 19, 21 et 22 juin, soient maintenant reçues, lues une deuxième fois et agréées.

Et ladite motion, mise aux voix, est agréée.

Lesdites résolutions sont lues une première et une deuxième fois, et agréées, et en voici la teneur:—